

<https://dijon.snes.edu/spip/spip.php?article6573>



Affectation des stagiaires 2023-2024

Se renseigner sur l'affectation des stagiaires 2023-2024 avec le SNES-FSU DIJON

- SNES académique de Dijon - S3 - Dossiers académiques - Exercice de nos métiers - Entrée dans le métier (INSPE) -



Publication date: vendredi 16 juin 2023

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Les vœux pour les affectations des stagiaires pour la rentrée 2023 se dérouleront du 12 au 16 juillet 2023 via l'application ALAÏS disponible ici : <https://extranet.ac-dijon.fr/sial/>

Cette étape est obligatoire, y compris pour les renouvellements ou prolongation de stage. Seul.e.s les lauréat.e.s de l'agrégation, précédemment titulaires dans un autre corps ne le font pas.

La publication des résultats se fera avant le 20 juillet.

Quelques informations importantes :

- Les masters MEEF sont affectés sur des supports à 18h, les autres masters sur des mi-temps à l'exception des ex-contractuel.le.s
- Il faut classer tous les postes proposés par ordre de préférence
- Les lauréat.e.s sont départagé.e.s au barème : <https://www.education.gouv.fr/bo/2023/Hebdo17/MENH2309523N>
- En cas d'égalité, le départage se fait dans l'ordre sur la situation familiale, le rang au concours et l'âge.

Retrouvez la circulaire académique ici dans le pdf joint.

Vous pouvez consulter cette page mise à jour par le rectorat :

<https://www.ac-dijon.fr/fonctionnaires-stagiaires-enseignants-et-d-education-du-second-degre-dans-l-enseignement-public-121839>